TRAVAIL - EMPLOI - FORMATION

Emploi de service Nomination Région

Décision n° 4-2007 du 20 juin 2007 portant nomination de délégués territoriaux de l'Agence nationale des services à la personne

NOR: ECEX0710704S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur général de l'Agence nationale des services à la personne,

Vu les articles L. 129-16 et D. 129-25 du code du travail;

Vu la décision nº 1-2006 en date du 24 mai 2006;

Vu la proposition du préfet de la Vendée du 25 mai 2007;

Vu la proposition du préfet d'Eure-et-Loir du 29 mai 2007;

Vu la proposition du préfet de l'Indre du 4 juin 2007;

Vu la proposition du préfet de la Loire-Atlantique du 11 juin 2007,

Décide:

Article 1er

Les nominations en qualité de délégué territorial de l'Agence nationale des services à la personne de M. Coulas (Alain), Mme Royer (Christine), M. Apprederisse (Pascal) et M. Trioulaire (Philippe) sont rapportées.

Article 2

Sont nommés en qualité de délégué territorial de l'Agence nationale des services à la personne :

- M. Cloris (Francis), sous-préfet de Fontenay-le-Comte, dans le département de la Vendée ;
- M. Le Fur (Philippe), directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dans le département d'Eure-et-Loir ;
- M. Schumacher (Jean-Louis), directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dans le département de l'Indre ;
- M. Bentounsi (Michel), directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dans le département de la Loire-Atlantique.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité.

Fait à Paris, le 20 juin 2007.

Le directeur général, B. Arbouet